



**Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme**

Distr.
GÉNÉRALE

HRI/MC/2007/1
21 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Dix-neuvième réunion des présidents des organes
créés en vertu d'instruments internationaux
relatifs aux droits de l'homme
Genève, 21 et 22 juin 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. La dix-neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 21 et 22 juin 2007, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire et annotations y relatives de la dix-neuvième réunion.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme.
5. Examen des recommandations de la sixième réunion intercomités.
6. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels.
7. réunion commune des participants à la quatorzième réunion des rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels.

8. Consultations informelles avec les États.
9. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingtième réunion des présidents.

ANNOTATIONS

Point 1. Ouverture de la réunion et élection du bureau

La réunion s'ouvrira à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) le jeudi 21 juin 2007, à 10 heures. Elle élira un président et un vice-président.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

La réunion adoptera son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

Point 3. Questions d'organisation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront et adopteront un programme de travail.

Point 4. réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants rencontreront le Président du Conseil des droits de l'homme, l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba, qui fera le point des progrès accomplis par le Conseil.

Point 5. Examen des recommandations de la sixième réunion intercomités

Les participants examineront les recommandations figurant dans la version préliminaire non éditée du rapport de la sixième réunion intercomités, tenue du 18 au 20 juin 2007.

Point 6 Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels

Au titre de ce point, les participants examineront les méthodes de travail des organes conventionnels, en ce qui concerne notamment la coordination et les possibilités d'harmonisation. La réunion sera saisie des rapports du Groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes de travail (HRI/MC/2007/2 et Add.1). Elle sera également saisie de la version actualisée du rapport sur les méthodes de travail actuelles des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/2007/4), du rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les réserves (HRI/MC/2007/5), de la version actualisée du rapport sur les réserves (HRI/MC/2005/5/Add.2), du rapport du séminaire consacré aux recommandations des organes d'experts des Nations Unies (HRI/MC/2007/7) et des conclusions de la table ronde sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (HRI/MC/2007/3).

Point 7. réunion commune des participants à la quatorzième réunion des rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels

Les présidents rencontreront les rapporteurs/représentants spéciaux, experts et présidents des groupes de travail en marge de leur quatorzième réunion. La discussion portera sur le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, notamment les informations devant être fournies par les organes conventionnels et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

Point 8. Consultations informelles avec les États

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présidents s'entretiendront avec des représentants d'États. Il est proposé que la discussion ait pour thème le renforcement de l'appui aux organes conventionnels du système des instruments relatifs aux droits de l'homme et l'amélioration de leur efficacité et, en particulier, les propositions avancées par les organes conventionnels et les recommandations du Groupe de travail intercomités sur l'harmonisation des méthodes de travail (voir point 6 ci-dessus).

Point 9. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingtième réunion des présidents

Les présidents adopteront un rapport sur leur réunion, accompagné de conclusions et de recommandations, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, conformément à la résolution 55/90 de l'Assemblée en date du 4 décembre 2000.

En outre, les présidents fixeront les dates de la vingtième réunion, qui aura lieu en 2008.
